

## **Paiements en ligne**

L'ABC reconnaît l'importance de la confiance des consommateurs et d'une divulgation appropriée dans la sécurité d'un système de paiement. À cet effet, l'ABC s'engage, au nom de ses membres, à appliquer les principes et les dispositions du [Code](#) de pratique canadien des services de cartes de débit qui visent les instruments de paiement en ligne, à l'égard des comptes de dépôts des clients.

Les banques membres de l'ABC souscriront à cet engagement au moment d'implanter un système de Paiements Canada, conformément à la RÈGLE A1: REGLES GÉNÉRALES RELATIVES AUX EFFETS ACCEPTABLES POUR L'ÉCHANGE, AUX FINS DE LA COMPENSATION DU RÉGLEMENT. Il est possible d'obtenir un complément d'information sur les [Paiements Canada Consommateurs](#).

Les règles qui régissent les relations avec la clientèle du service INTERAC en ligne se trouvent à la section du site [www.interacencanada.com](http://www.interacencanada.com).